



HEADMADE FACTORY

APPEL A CANDIDATURE 2024

Dessin contemporain (traditionnel // numérique // estampe // collage)

HeadMade Factory

Siège : S/C Onumah Nkpa, 35 Lot Mont Vernon 3

97150 - St Martin – FWI

+594 (0)694.43.36.35

www.headmadefactory.com

Coordination du projet : headmadefactory@gmail.com

HEADMADE FACTORY

HeadMade Factory est un regroupement d'artistes ou non, vivants ou non à St Martin, une île située au nord de la Guadeloupe. Fondé en 2010 par Florence Poirier Nkpa, HMF vient d'ouvrir le TAK (The Art Kclob), un centre d'art et d'accueil d'artistes en résidence de travail. Pour les artistes membres de HMF il s'agit de rencontrer des artistes d'ailleurs pour favoriser les échanges et confronter leurs pratiques aux enjeux artistiques du moment et à ceux des artistes en résidences.

Pour répondre à cet objectif HMF lance son deuxième appel à candidature à l'attention des artistes français ou étrangers de toutes nationalités confondues et aux artistes vivants et travaillant en Caraïbes toutes nationalités confondues.

L'APPEL A CANDIDATURE

« L'utopie est ce qui manque au monde, le seul réalisme capable de dénouer le nœud des impossibles »*

En quoi la thématique de votre projet artistique est-elle une utopie capable de nous faire croire que tout est encore possible ?

*Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau, *L'intraitable beauté du monde, Adresse à Barack Obama*, Galaade, Paris 2009, P. 35.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés **dans un SEUL et UNIQUE fichier** au format pdf, nommé **NOM_Prénom_HMF2024_Titre-du-projet** (le dossier ne doit pas dépasser 30 Mo) :

- la fiche de candidature, (ci-jointe)
- une note d'intention (2 pages maxi) du projet proposé pour la résidence présentant sa dimension artistique, sa mise en perspective avec la thématique (problématique(s) développée(s), avec au moins trois visuels HD illustrant le projet (esquisse, croquis, dessins, recherche numérique)).
- un CV 2 pages maxi.
- un dossier artistique personnel 10 pages maximum. (Travaux datant des 3 dernières années)

Toutes les candidatures devront être envoyées par Email **ou** via WeTransfer

- Avant : **le 30 août 2024 minuit heure de Saint Martin**
- A l'adresse suivante : **headmadefactory@gmail.com**
- Avec pour objet du mail : **Appel à candidature HMF 2024**

BOURSE

Une bourse de 2500€ sera attribuée au lauréat, pour financer sa venue **en résidence de recherche et création à Saint Martin**, au TAK le centre d'art de HMF

Ceci en espace partagé avec Florence POIRIER-NKPA ; et pour un projet en lien avec la thématique annoncée.

REGLEMENT

- Cette bourse s'adresse aux artistes professionnels dont la pratique touche ou passe par le **dessin traditionnel et/ou numérique et/ou imprimé et/ou collage**.
- Le TAK : lieu de résidence est un espace de travail **qui n'est pas un logement**. L'artiste devra prendre à sa charge **la recherche d'un logement et autres commodités** (location de voiture autres selon ses besoins).
- La durée est de **trois à quatre semaines** au choix, **en atelier, au TAK situé 8 rue de Concordia à Marigot 97150 Saint Martin**, entre novembre 2024 et Avril 2025 (selon les disponibilités de chacun).
- L'atelier du TAK sera **ouvert tous les jours entre 7H à 19H uniquement**.
- L'atelier du TAK est **équipé d'une presse** (format papier 70 x100 cm maxi) réservée à artistes graveurs et imprimeurs professionnels qui en maîtriseront l'utilisation avant un usage en autonomie et règlement d'une caution.
- Le local de **HMF n'est pas raccordé au WIFI** chaque artiste devra se munir de son propre forfait mobile adapté.
- Le soutien financier de 2500€ couvrira les frais engagés par la venue de l'artiste en résidence (avion / logement / location de voiture / repas) et/ou la production des œuvres (matériel, fourniture, matériaux). Tous les frais engagés pourront être pris en charge directement par HMF **ou être remboursés uniquement sur factures au nom de HMF 35 Lot Mont Vernon III 97150 Saint Martin** dans la limite des 2100€ octroyés + 400€ versé en fin de résidence pour la caution de l'utilisation des lieux et /ou de la presse.
- Le transfert des aéroports (Espérance ou Juliana) au logement à l'arrivée et au départ peut être pris en charge par HMF moyennant 20€ le trajet aller et / ou retour, la somme peut être payer directement à HMF ou sera déduite de la caution en fin de séjour.
- Aucune facture ne pourra être engagées au nom de l'artiste.
- Saint Martin est une île qui possède des petits magasins de fournitures artistiques aussi chaque artiste devra se renseigner avant son arrivée pour savoir ce qu'il doit apporter ou non pour travailler en toute autonomie.
- HMF demande à l'artiste lauréat de bien vouloir accepter de **participer à une soirée de restitution de son travail** en résidence lors d'une soirée organisée au TAK, en sa présence.
- **HMF se désengage de l'assurance des œuvres produites, stockées, envoyées, transportées** dans le cadre de la résidence de l'artiste et plus particulièrement pendant la saison cyclonique 2024 du 1^{er} juin au 30 novembre 2024. Chaque artiste devra prendre à sa charge l'assurance de ses œuvres.
- HMF se réserve le droit de **ne pas octroyer le tout ou en partie** cette bourse si l'ensemble des critères n'est pas respecté.

CRITERES DE SELECTION

Sont pris en compte :

- La valeur artistique,
- La pertinence au regard des enjeux soulevés par la thématique,
- L'originalité (approches, problématiques ou angles de vue inédits),
- La pédagogie (capacité à faire passer un message, à sensibiliser),
- La démarche sociale (engagement, témoignage, efficacité, dynamique sociétale).
- L'éco-conception : la faisabilité des projets en territoire caribéen.
- La bourse HMF apporte son soutien à des projets artistiques en cours de réalisation ou à venir ; et aussi l'artiste est libre de travailler sur sa pratique de façon générale si celle-ci se rapporte à la thématique.

NB : pour respecter la parité femmes / hommes, il est noté qu'à dossiers égaux, c'est une femme qui sera choisie pour ce second appel à candidature.

CALENDRIER

Appel ouvert du 29 mai au 30 août 2024

Date limite de réception des dossiers : 30 août (minuit heure de Saint Martin).

Résultats envoyés individuellement aux lauréats en octobre 2024.

Dates de la résidence au choix : 3 à 4 semaines au choix, **en atelier**.

PARTENARIAT



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la
Région Guadeloupe

DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES
DE GUADELOUPE

DAC de Guadeloupe.

**HEADMADE
FACTORY**

Résidence HMF 2024
FICHE DE CANDIDATURE (à remplir)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel :

Email :

Site internet :

Lieu et date de naissance du candidat :

Pays de résidence :

Insta :

Biographie (1000 signes maxi) : ci-dessous

Titre du projet présenté :

Résumé du projet présenté (1800 signes maxi) : ci-dessous

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés **dans un SEUL et UNIQUE fichier** au format pdf, nommé **NOM_Prénom_HMF2023_Titre-du-projet** (le dossier ne doit pas dépasser 30 Mo) :

- cette fiche de candidature dûment remplie,
- une note d'intention détaillée du projet proposé pour la résidence présentant sa dimension artistique, sa mise en perspective avec la thématique (problématique(s) développée(s), dessins déjà réalisés ou esquisses, croquis) avec au moins deux visuels HD illustrant le projet.
- un Curriculum Vitae 2 pages maxi
- un dossier artistique personnel 10 pages maximum.
- avis de situation sirene datant de moins de 1 mois.

Toutes les candidatures devront être envoyées par Email **ou** via WeTransfer

- Avant : **le 30 août 2024 minuit heure de Saint Martin**
- A l'adresse suivante : **headmadefactory@gmail.com**
- Avec pour objet : **Appel à Candidature HMF 2024**

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) **certifie** de l'exactitude des informations communiquées ci-dessus et j'accepte la bourse offerte par HMF ainsi que j'accepte l'ensemble des points mentionnés dans le règlement de l'appel à candidature.

Fait à

Le

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*)